

19 août 2011

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Fonds communs Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée, au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com) ou rendez-vous sur le site [fondscmmunsmanuvie.ca](http://fondscmmunsmanuvie.ca).

**BREF APERÇU**

**Date de création du Fonds :** 24 avril 2007

**Valeur totale au 29 juillet 2011 :** 179 985 991 \$

**Ratio des frais de gestion (RFG) :** 0,00 %

**Gestionnaire de portefeuille :** AllianceBernstein Canada, Inc.

**Distributions :** Trimestrielles, à la fin de mars, juin, septembre et décembre

**Placement minimal :** 100 000 \$ initialement, 10 000 \$ par la suite

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un revenu tout en cherchant à préserver le capital. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et d'autres émetteurs canadiens. Le Fonds investit aussi jusqu'à 49 % de son actif dans des titres à revenu fixe de gouvernements et d'autres émetteurs dans le monde.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 juillet 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

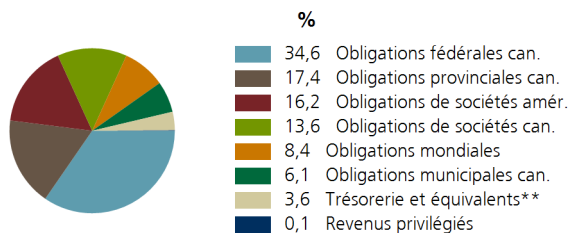
**Dix principaux placements** au 29 juillet 2011

1. Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1 juin 2014
2. Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 juin 2020
3. Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1 déc. 2015
4. Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,15 %, 1 juin 2021
5. Province d'Ontario, 4,20 %, 2 juin 2020
6. Trésorerie et équivalents\*\*
7. Province d'Ontario, 5,60 %, 2 juin 2035
8. Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 juin 2013
9. Province de Colombie-Britannique, 4,10 %, 18 déc. 2019
10. Gouvernement du Canada, coupon détaché résiduel, 0,00 %, 1 juin 2041

**Nombre total de placements : 204**

Les 10 principaux placements représentent 50,2 % du Fonds.

**Répartition des placements** au 29 juillet 2011



\*\*Dans ce graphique, l'élément Trésorerie et équivalents comprend les fonds du marché monétaire (le cas échéant) et d'autres actifs moins les passifs.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

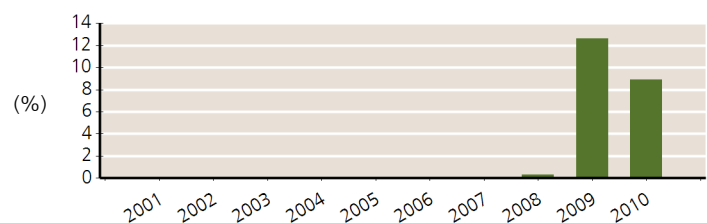
Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des trois dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale et de tous les autres frais qui peuvent vous être imputés.

**Rendement moyen**

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le Fonds le 24 avril 2007 posséderait 1 326 \$ le 29 juillet 2011, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,84 %.

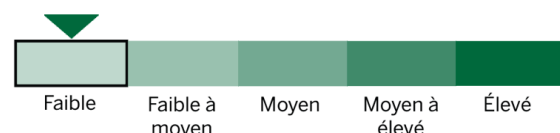
**Rendements annuels**

Ce graphique montre le rendement annuel du Fonds pour chacune des années indiquées. La valeur du Fonds n'a pas diminué au cours des trois années.



**QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?**

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Fonds communs Manuvie estime que le risque associé au Fonds est Faible. Pour une description des risques associés au Fonds, consultez le prospectus simplifié.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds s'adresse à l'épargnant qui :

- cherche à obtenir un revenu
- cherche à obtenir une diversification et un potentiel de rendement accru dans l'univers des titres à revenu fixe
- cherche à investir dans des obligations canadiennes de premier ordre et de qualité inférieure en plus d'obtenir la diversification et le potentiel de rendement que procurent des titres à revenu fixe mondiaux
- préfère un niveau faible de risque de placement
- investit à moyen ou long terme, sur trois à cinq ans

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.**

### UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice imposable du Fonds qui vous est distribué et sur les gains que vous réalisez en faisant racheter votre placement. Le montant de l'impôt dépend des règles fiscales et des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation, selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Si le Fonds est détenu dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées au comptant ou qu'elles soient réinvesties. Nous vous envoyons un feuillet d'impôt ou un relevé qui indique votre quote-part du bénéfice du Fonds qui a été distribué. Vous devez toutefois calculer vos gains résultant du rachat de titres.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série I du Fonds. Les frais varient pour les autres séries du Fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

### Frais de souscription

Les titres de la série I du Fonds ne sont pas assujettis à des frais de souscription, mais vous devrez payer, sous forme de versements trimestriels, des frais de gestion annuels que vous aurez négociés avec votre courtier.

### Frais liés au Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Au 31 décembre 2010, les frais du Fonds s'élevaient à 0,00 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds.	0,00
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00
Frais du Fonds (RFG + RFO)	0,00

Le RFG ne comprend pas les frais de gestion qui ont été négociés entre l'investisseur et le gérant et qui n'ont pas été prélevés directement sur le Fonds.

## Commission de suivi

Fonds communs Manuvie verse une commission de suivi à votre maison de courtage tant que vous possédez des titres du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre maison de courtage vous fournit. La maison de courtage peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

Cependant, aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de la série I.

## Autres frais

Posséder, vendre ou échanger des titres du Fonds pourraient entraîner d'autres frais.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de substitution	Votre maison de courtage peut exiger jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais de gestion	Les titres de la série I du Fonds sont assujettis à des frais de gestion négociés qui ne dépasseront pas 0,80 %.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours suivant la date de réception du prospectus simplifié
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour en savoir plus, communiquez avec Fonds communs Manuvie ou avec votre conseiller afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fonds communs Manuvie  
Division de Gestion d'actifs Manuvie limitée  
200 Bloor Street East, North Tower 3  
Toronto (Ontario) M4W 1E5

1 877 426 9991  
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com  
fondscommunsmanuvie.ca

Les Fonds Manuvie, les Catégories de société Manuvie et les Portefeuilles Leaders Manuvie sont gérés par Fonds communs Manuvie. Les noms Manuvie et Fonds communs Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir » et le nom Portefeuille Leaders Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

 **Fonds communs Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir<sup>MC</sup>